



DEVENIR PARTENAIRE OFFICIEL DE SUPPLY CHAIN +

Le programme « Partenaires Supply Chain + » s'adresse aux offreurs de services et solutions, aux organisations professionnelles, aux organismes publics, aux collectivités territoriales, aux clubs Supply Chain & Logistique, aux écoles et aux médias qui soutiennent activement le label Supply Chain +

Ces acteurs font la promotion du Supply Chain Management et de la Logistique durable, conçoivent des solutions et des services, définissent des standards ou des fiches-repères, fournissent des matériels, accompagnent leur mise en œuvre et/ou forment les acteurs de la chaîne logistique aux bonnes pratiques de pilotage des flux.

Ils partagent avec Supply Chain + le même objectif d'aider les entreprises et les filières à atteindre l'excellence logistique.

Leurs offres de produits et services contribuent au développement et à la transformation des chaînes logistiques devenant ainsi plus fiables, plus efficaces, plus agiles, plus préventives, plus résilientes, plus respectueuses de l'environnement, plus connectées, plus collaboratives et plus apprenantes.

En devenant partenaires de Supply Chain +, ils soutiennent les hauts niveaux de performance logistique et aident les industriels et les distributeurs BtoB et BtoC dans leur quête d'excellence.

En ce sens, ils connaissent parfaitement les critères qualité du référentiel Supply Chain + sur lesquels ils interviennent à travers leurs offres de produits et services pour aider les entreprises à progresser vers l'excellence et la certification de leur Supply Chain.

L'adhésion au programme « Partenaires Supply Chain + » est ouverte à toute organisation réputée pour son professionnalisme et la qualité de ses offres de produits et services. Lui offrant une excellente visibilité, elle s'établit dans le cadre d'une véritable relation de partenariat, constructive et durable, et le respect des modalités suivantes :

- Convergence de l'offre de produits et services avec les critères d'excellence du référentiel Supply Chain +
- Mise en œuvre d'actions concrètes de promotion du label Supply Chain +
- Respect de la charte et des conditions générales de partenariat ci-après
- Signature du bulletin d'adhésion Supply Chain +
- Règlement d'une cotisation annuelle pour les cabinets de conseil, éditeurs de logiciels, intégrateurs, fournisseurs de matériels.

1. Approbation des candidatures par le comité en charge des partenariats

Toute organisation souhaitant devenir partenaire Supply Chain + est invitée à transmettre par e-mail une demande sommaire décrivant son domaine d'activité, ses principaux produits et services et ses motivations pour la démarche Supply Chain +

Pour compléter sa demande, elle identifie **les points de convergence** entre son offre et le référentiel Supply Chain + ainsi que **les actions concrètes** qu'elle souhaite mettre en œuvre pour promouvoir le label Supply Chain +

Sa demande complète est transmise au Bureau de l'association Supply Chain + qui décide de son acceptation. En cas de rejet éventuel, Supply Chain + n'est pas tenu d'évoquer les raisons au demandeur.

2. Convergence entre l'offre de produits et services et le référentiel Supply Chain +

Quel que soit le statut du demandeur (entreprise, organisation professionnelle, club Supply Chain & Logistique, école ou média), l'intérêt pour la démarche Supply Chain + se mesure d'abord par le taux de convergence entre les bonnes pratiques, les produits et les services développés et proposés et les critères d'excellence définis par le référentiel Supply Chain +

Les grilles suivantes énumèrent les critères du référentiel Supply Chain + dont les définitions sont accessibles sur Internet à l'url ci-contre : <https://label-supplychain-plus.com/criteres/>

Dès lors que l'offre de produits et services du candidat coïncide avec un ou plusieurs critères d'excellence, celui-ci est invité à cocher le(s) critère(s) correspondant(s).

Le but recherché n'est pas de couvrir un maximum de critères mais seulement les critères dont le candidat maîtrise la mise en œuvre.

L'avantage ici est de faciliter la lisibilité de son offre par rapport au référentiel commun.

Quel que soit le nombre de critères cochés, c'est la qualité et la réputation de son organisation qui seront d'abord appréciées par les membres du Bureau.

Liste des critères d'excellence Supply Chain +

1. SUPPLY CHAIN + FIABLE		
1.1	TAUX DE SERVICE CLIENT	X
1.2	SERVICE CLIENT	
1.3	ACCORD DE SERVICE	
1.4	GESTION DES MASTER DATA	
1.5	GESTION DE LA TRACABILITE	
1.6	STOCKS DE SECURITE	
1.7	PREVISIONS DE VENTE	
1.8	CONTRAT PRESTATION LOGISTIQUE	
1.9	CONTRAT DE TRANSPORT	
1.10	AUDIT FOURNISSEUR	

2. SUPPLY CHAIN + EFFICIENTE		
2.1	PLANIFICATION STRATEGIQUE	
2.2	PLANIFICATION TACTIQUE	
2.3	ORDONNANCEMENT	
2.4	INTRALOGISTIQUE	
2.5	GESTION D'ENTREPÔT	
2.6	GESTION DU TRANSPORT	
2.7	INCOTERMS	
2.8	OPTIMISATION DES STOCKS ET DES TRANSPORTS	
2.9	PRODUCTIVITE	
2.10	BUDGET ET COÛT LOGISTIQUE	

3. SUPPLY CHAIN + AGILE		
3.1	CONFIANCE ET AUTONOMIE	
3.2	POLYVALENCE	
3.3	ANALYSE DE LA DEMANDE	
3.4	VISIBILITE ET SIMULATION DES FLUX, DES STOCKS ET DES CAPACITES	
3.5	GESTION DES ANOMALIES	
3.6	REDUCTION ET MAITRISE DES TEMPS DE CYCLE	
3.7	REACTIVITE INDUSTRIELLE ET LOGISTIQUE	

4. SUPPLY CHAIN + PRÉVENTIVE		
4.1	ANALYSE DES AT-MP	
4.2	VERIFICATIONS PERIODIQUES ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS	
4.3	PREVENTION DES RISQUES VIS-A-VIS DES INTERIMAIRES	
4.4	PREPARATION ET ORGANISATION DU TRAVAIL	
4.5	EVALUATION DES RISQUES SUR LA SANTE AU TRAVAIL	
4.6	PILOTAGE DES ACTIONS DE PREVENTION DES RISQUES	
4.7	FORMATION A LA SANTE ET A LA SECURITE AU TRAVAIL	
4.8	RESPONSABILITES, COMMUNICATION ET IMPLICATION DES SALARIES	
4.9	ALIGNEMENT DES PRESTATAIRES LOGISTIQUES	
4.10	RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE	

5. SUPPLY CHAIN + RÉSILIENTE		
5.1	AUDIT DES RISQUES	
5.2	STRATEGIES DE RESILIENCE	
5.3	SÉCURISATION DES LIEUX	
5.4	SÉCURISATION DES APPROVISIONNEMENTS	
5.5	SÉCURISATION DE LA PRODUCTION	
5.6	SÉCURISATION DE LA DISTRIBUTION	
5.7	SÉCURISATION INFORMATIQUE	
5.8	EXERCICES D'ENTRAINEMENT	
5.9	CELLULE DE CRISE	
5.10	ASSURANCE DES RISQUES	

6. SUPPLY CHAIN + ÉCOLOGIQUE		
6.1	STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE	
6.2	STRATEGIE ENERGETIQUE	
6.3	CHARGEUR RESPONSABLE	
6.4	TRANSPORT RESPONSABLE	
6.5	SUPPORTS DE MANUTENTION	
6.6	ENTREPÔT HQE	
6.7	RECYCLAGE	
6.8	LOGISTIQUE INVERSE	
6.9	MICRO SUPPLY CHAIN	
6.10	ECOBILAN	

7. SUPPLY CHAIN + STRUCTURÉE		
7.1	DIRECTION SUPPLY CHAIN	
7.2	STRATEGIE SUPPLY CHAIN	
7.3	SCHEMA DIRECTEUR LOGISTIQUE	
7.4	ORGANISATION FONCTIONNELLE	
7.5	MANAGEMENT DES EQUIPES	
7.6	PROCESSUS SUPPLY CHAIN	
7.7	SYSTÈME D'INFORMATION	
7.8	TABLEAU DE BORD	
7.9	COMITE SUPPLY CHAIN +	

8. SUPPLY CHAIN + CONNECTÉE		
8.1	CODIFICATION, MARQUAGE, RADIOFREQUENCE	
8.2	ECHANGES DE DONNEES INFORMATISES	
8.3	CAPTURE AUTOMATIQUE	
8.4	VISIBILITE TRANSVERSE ET DYNAMIQUE DES STOCKS	
8.5	PILOTAGE DU TRANSPORT EN TEMPS REEL	
8.6	TRACABILITE NUMERIQUE	
8.7	AUTOMATISATION DES PROCESS	
8.8	BUSINESS INTELLIGENCE	
8.9	BIG DATA / INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	
8.10	JUMEAU NUMERIQUE	

9. SUPPLY CHAIN + COLLABORATIVE		
9.1	COLLABORATION INTERNE SUPPLY CHAIN - COMMERCE - MARKETING	
9.2	COLLABORATION INTERNE APPROVISIONNEMENTS - ACHATS	
9.3	COLLABORATION EXTERNE CLIENT - FOURNISSEUR	
9.4	COLLABORATION AVEC LES TRANSPORTEURS	
9.5	MUTUALISATION DU TRANSPORT	
9.6	PARTAGE DE RESSOURCES	
9.7	SUPPLY CHAIN & SANTE	

10. SUPPLY CHAIN + APPRENANTE		
10.1	REFERENTIEL DE COMPETENCES	
10.2	ENTRETIEN INDIVIDUEL	
10.3	FORMATION CONTINUE	
10.4	APPRENTISSAGE EN GROUPE	
10.5	ACCUEIL DE STAGIAIRES	
10.6	RETOUR D'EXPERIENCE	
10.7	SENSIBILISATION DU TOP MANAGEMENT	

3. Exemples d'actions concrètes de soutien du label Supply Chain +

Les actions de soutien du label Supply Chain + peuvent revêtir différentes formes selon les partenaires.

Organisation professionnelle, Club Supply Chain & Logistique :

- Affichage sur le site web du logo Supply Chain + avec un message-type : XXX est partenaire officiel de Supply Chain + avec un lien sur le site <https://label-supplychain-plus.com/>
- Présentation du label Supply Chain + aux membres de l'organisation 1 fois par an
- Mise en avant des membres certifiés Supply Chain + au moyen de communiqués de presse
- ...

Organisme public et collectivité territoriale :

- Affichage sur le site web du logo Supply Chain + avec un message-type : XXX est partenaire officiel de Supply Chain + avec un lien sur le site <https://label-supplychain-plus.com/>
- Promotion du label Supply Chain + auprès des institutions et dans les territoires
- ...

Ecole et université :

- Affichage sur le site web du logo Supply Chain + avec un message-type : XXX est partenaire officiel de Supply Chain + avec un lien sur le site <https://label-supplychain-plus.com/>
- Développement de modules d'enseignement basés sur le référentiel Supply Chain +
- Définition de modèles-types de stage contribuant à la mise en œuvre des critères d'excellence Supply Chain + dans les entreprises
- ...

Cabinet de conseil, éditeur de logiciel, intégrateur, fournisseur de matériel :

- Affichage sur le site web du logo Supply Chain + avec un message-type : XXX est partenaire officiel de Supply Chain + avec un lien sur le site <https://label-supplychain-plus.com/>
- Présentation de Supply Chain + aux clients en vue de les aider à mesurer leur maturité par rapport au référentiel commun et de les accompagner vers la certification
- Développement de modules de formation en lien avec le référentiel Supply Chain +
- Développement de services, de solutions, de logiciels et de matériels destinés à faire progresser les entreprises vers la certification Supply Chain +
- ...

4. Avantages offerts aux Partenaires Supply Chain +

Après acceptation de leur demande, les entreprises partenaires de Supply Chain + obtiennent les droits et avantages suivants :

- Visibilité de leur logo dans la rubrique « Partenaires » du site Internet et d'une fiche signalétique récapitulant leurs points forts avec un lien de redirection sur leur site web
- Droit de communiquer leur statut de partenaire officiel aux conditions définies dans la charte et les conditions générales définies ci-après
- Réception d'une newsletter trimestrielle les informant des actus passées et à venir de Supply Chain +
- Diffusion de leurs coordonnées aux membres actifs de l'association et à l'ensemble des partenaires ;
- Réception de la liste des contacts et coordonnées des autres partenaires (networking)
- Participation aux réunions Partenaires trimestrielles
- Participation aux travaux sur le référentiel au côté des praticiens et aux webinaires
- Accès au référentiel et à la tool box
- Participation à un séminaire / colloque annuel réunissant entreprises et partenaires
- Location de stands et d'espaces publicitaires à tarif préférentiel lors des manifestations organisées par Supply Chain +
- Participation à la vie associative de Supply Chain +

Plus généralement, en devenant partenaires de Supply Chain +, les organisations participent au programme de valorisation et de promotion du Supply Chain Management et de la Logistique durable comme facteur-clé de développement des entreprises, des territoires et des filières économiques.

5. Charte de partenariat

Le statut de partenaire officiel de Supply Chain + est remis à toute organisation réputée pour son professionnalisme et la qualité de ses offres de produits et services soutenant activement la démarche Supply Chain + pour l'amélioration des performances globales de la chaîne logistique dans tous les secteurs d'activité.

Ceci dit, ce statut n'offre pas une certification desdits produits et services et ne peut être utilisé comme tel. En effet, seules les entreprises de production et de distribution s'engageant dans la démarche de certification peuvent obtenir cette reconnaissance à l'issue d'un audit rigoureux de leur Supply Chain.

Par conséquent, la diffusion de toute information relative au partenariat avec Supply Chain + ainsi que l'utilisation du logo Supply Chain + sont encadrées comme suit :

- En dehors de l'affichage sur le site web de la vignette Partenaire officiel de Supply Chain + (voir ci-dessous) avec un message-type : XXX est partenaire officiel de Supply Chain + avec un lien sur le site <https://label-supplychain-plus.com/>, tout projet d'utilisation du logo Supply Chain + ou de communication du partenariat avec Supply Chain + doit faire l'objet d'une demande expresse adressée par courrier à contact@label-supplychain-plus.com avec présentation du projet de communication interne ou externe.
- Une fois le fond et la forme validés, la communication autorisée sur les sites web, dans les brochures, les communiqués de presse, les rapports d'activité, etc. est soumise à la validité de l'adhésion en cours. Ainsi, tout partenariat et toute autorisation de communication devront cesser à l'expiration de l'adhésion ou à son non-renouvellement.
- Le détournement de l'utilisation du nom et/ou du logo à d'autres fins que celle mentionnée lors de la demande, notamment pour suggérer que Supply Chain + recommande ou certifie une entreprise, ses produits et ses services, est proscrit.
- Toute mention du nom de Supply Chain +® devra être suivi du ® (marque déposée).

Les marques déposées, les textes, les définitions, les classifications, les illustrations, les graphismes, les logos, les photos, les animations sont la propriété exclusive de Supply Chain +, à l'exclusion des références émanant des partenaires et clients.

Il est également souligné que le référentiel et les grilles de maturité Supply Chain + sont la propriété de l'association Supply Chain + et ne peuvent être commercialisés par un tiers à l'exception des auditeurs Supply Chain + habilités par le Bureau dans le cadre des missions d'audit Supply Chain conduisant à la certification.

Pour inscrire le partenariat dans une démarche constructive et durable, chaque partenaire cherchera à promouvoir le label Supply Chain + en menant différentes actions de soutien comme énoncé en pages 4 et 5.



XXX est partenaire officiel de Supply Chain +.

<https://label-supplychain-plus.com/partenaires/>



ASSOCIATION SUPPLY CHAIN +

19, rue Beccaria - 75012 Paris

☎ +33(0)1 84 80 17 50

✉ contact@label-supplychain-plus.com

🌐 <https://label-supplychain-plus.com/>

BULLETIN D'ADHÉSION 2023 – MEMBRE ASSOCIÉ

Raison sociale

Forme juridique SIREN

Activité

Adresse

Code postal Ville

Nom du représentant

Fonction

Téléphone

Courriel

Cotisation annuelle : 2000 € (cabinets de conseil, éditeurs de logiciels, intégrateurs, fournisseurs de matériels)

Règlement : par chèque à l'ordre de Association SUPPLY CHAIN +

par virement bancaire

Coordonnées bancaires : BRED Banque Populaire - 18 Quai de la Rapée - 75012 Paris

- Je déclare solliciter mon adhésion à l'association Supply Chain + en qualité de membre associé.
- Je déclare avoir pris connaissance des [statuts de l'association](#), de la charte et des conditions générales de partenariat ci-jointes et m'engage à les respecter.
- J'autorise Supply Chain + à publier le nom et le logo de mon organisation dans la rubrique Partenaires du site Internet Supply Chain + et sur les réseaux sociaux géré(s) par l'association ainsi que le nom, les coordonnées de mon(ma) représentant(e) et ma fiche signalétique aux membres actifs et aux partenaires.

Les informations de ce formulaire seront sauvegardées dans les bases de données de Supply Chain +. En vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), en vigueur depuis le 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Les informations recueillies seront utilisées pour vous tenir informé(e) des travaux, développements et événements de Supply Chain +

Comment avez-vous connu Supply Chain + ?

Lieu, date, signature et cachet de l'entreprise :

Conditions générales de partenariat

DEFINITIONS

SUPPLY CHAIN +, Association loi 1901 à but non lucratif, a pour objet d'évaluer, benchmarker et certifier les Supply Chains de tous les secteurs d'activité sur la base d'un référentiel commun.

PARTENAIRE de SUPPLY CHAIN + : Toute organisation professionnelle, organisme public, collectivité territoriale, club Supply Chain & Logistique, offreuse de solutions et école et université dont la demande de partenariat a été acceptée par Supply Chain + aux conditions définies dans le présent document.

MODALITES DE PARTENARIAT

Le partenariat s'effectue en remplissant et en envoyant par e-mail une demande de partenariat adressée à Supply Chain + qui l'étudie avant de donner son acceptation. Pour les cabinets de conseil, les éditeurs de logiciel, les intégrateurs et les fournisseurs de matériel, elle est suivie d'un règlement à l'ordre de Supply Chain +. La signature du bulletin d'adhésion vaut acceptation des conditions générales de partenariat.

DUREE DU PARTENARIAT

Le partenariat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du jour de validation par Supply Chain +. Il se renouvelle chaque année, à la date anniversaire, par tacite reconduction, accompagné du règlement pour les partenariats payants.

OBLIGATIONS DE SUPPLY CHAIN +

Pour les partenaires actifs à jour de leur cotisation, Supply Chain + s'engage à :

- Afficher les logos + fiche signalétique des partenaires dans la rubrique « Partenaires » du site Internet <https://label-supplychain-plus.com/> avec redirection sur leur site web
- Autoriser les partenaires à communiquer leur statut de partenaire officiel aux conditions définies dans la charte et les conditions de partenariat
- Diffuser aux membres de Supply Chain + et aux partenaires une fiche signalétique récapitulant les points forts de chaque partenaire
- Diffuser la liste des contacts et coordonnées des partenaires aux membres actifs et à tous les partenaires (networking)
- Diffuser une newsletter trimestrielle informant les partenaires des actualités passées et à venir de Supply Chain +
- Proposer aux partenaires de participer aux ateliers
- Organiser un séminaire / colloque annuel réunissant entreprises et partenaires
- Proposer aux partenaires la location de stand ou la vente d'espace publicitaire à tarif préférentiel lors des grandes manifestations organisées par Supply Chain +

OBLIGATIONS DU PARTENAIRE

Le Partenaire s'engage à respecter la charte et les conditions générales de partenariat.

FIN DU PARTENARIAT / RESILIATION

La dénonciation du partenariat par l'une ou l'autre des parties se fait par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours ; la dénonciation intervenant sans indemnité de part et d'autre.

En cas de dénonciation ou de non-paiement de la cotisation annuelle pour les partenaires payants, l'organisation concernée est tenue de supprimer toute mention du partenariat avec Supply Chain + à la date de cessation du partenariat ou du paiement.

De même, l'accès à tous les services et avantages prévus dans l'offre de partenariat sera supprimé.

Toute mention relative à Supply Chain + (sur site Internet, brochure commerciale, réponse à un appel d'offre, etc.) devra être supprimée sous peine de poursuites.

RECLAMATIONS

Pour toute contestation se rapportant aux présentes, à leurs suites et conséquences, il est fait attribution de juridiction près le Tribunal de Commerce de Paris, nonobstant pluralité des défendeurs, demande incidente, en intervention, en appel de garantie.

DONNEES NOMINATIVES

Supply Chain + prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite.

Les informations recueillies dans le cadre du partenariat ainsi que celles recueillies lors du traitement de l'utilisation des services par le Partenaire font l'objet d'un traitement informatique.

Elles sont utilisées par Supply Chain + pour la gestion du compte du Partenaire, le tenir informé des travaux, développements et événements de l'association et pour toute opération de communication du partenariat par e-mail auprès des membres de Supply Chain +, des partenaires et sur le(s) site(s) Internet et les réseaux sociaux gérés par Supply Chain +

En vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), en vigueur depuis le 25/05/2018, le Partenaire dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Il peut s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers.

Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom, prénom et coordonnées à l'adresse suivante : contact@label-supplychain-plus.com